

ARRETE MUNICIPAL N° 196/2018 , ORDONNANT LA FERMETURE AU PUBLIC DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire de Decazeville,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU l'état des bassins constaté par les services techniques de la commune et le Directeur Général des Services ;

CONSIDÉRANT les risques encourus par les usagers,

CONSIDÉRANT que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public,

CONSIDÉRANT des travaux à engager pour rendre les bassins utilisables,

ARRETE

ARTICLE 1°- La piscine municipale située avenue Léon Blum sera fermée en totalité au public et interdite d'accès, par mesure de sécurité à compter du 01/06/2018.

ARTICLE 2°- La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement et d'une autorisation délivrée par arrêté municipal.

ARTICLE 3°- Une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Sous Préfet d'arrondissement de Villefranche de Rouergue
- Monsieur le Commandant de Police de Decazeville.

ARTICLE 4°- Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le commandant du poste de Police Nationale de Decazeville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 18 mai 2018

Le Maire,
François MARTY

